

**Projet d'arrêté du 26 novembre 2008 de M. Thierry Piguet, Mme Vera Figurek, M. Jean-Marc Froidevaux, Mme Anne Moratti Jung, MM. Alain de Kalbermatten, Roland Crot et Rémy Burri: «Troisième débat».**

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance  
du 12 octobre 2011, dans le rapport PA-91 A)

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau,

*arrête:*

*Article unique.* – L'article 74 du règlement du Conseil municipal concernant la préconsultation est complété par la précision suivante:

«<sup>5</sup>Un projet d'arrêté dont la prise en considération a été refusée ne peut pas faire l'objet d'un premier, deuxième ou troisième débat.»